

# Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

## ASSEMBLÉE DU 26 MAI 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 26 mai 2025, tenue au deuxième étage du bureau municipal, à midi, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot et Maxime Guillot et Julie Lemay, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Benoit Tousignant, inspecteur municipal.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 122-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 21h55.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 123-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Travaux rang St-Alphonse
  - a) Annulation de la résolution # 099-04-2025
  - b) Contrôle de la qualité des matériaux
5. Rang Frontenac – annulation de la résolution # 120-05-2025
6. Rang Frontenac - ponceaux
7. Levée de l'assemblée

### **4. TRAVAUX RANG ST-ALPHONSE**

#### **a) Annulation de la résolution # 099-04-2025**

#### **RÉSOLUTION # 124-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la résolution # 099-04-2025 portant sur le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux du rang St-Alphonse soit annulée.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### b) Contrôle de la qualité des matériaux

ATTENDU QUE la municipalité souhaite accorder un mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux concernant les travaux du rang St-Alphonse;

#### **RÉSOLUTION # 125-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ) au coût de 11 774.20 \$ plus les taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux du rang St-Alphonse.

### 5. **RANG FRONTENAC – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # 120-05-2025**

ATTENDU QUE lors de la réunion extraordinaire du 25 avril 2025, le conseil municipal a adopté la résolution # 120-05-2025 concernant des travaux à effectuer à l'intersection du rang Frontenac ;

ATTENDU QUE le prix soumis par Construction et Pavage Portneuf inc. n'incluait pas le pavage et que le coût des travaux était finalement beaucoup trop élevé ;

#### **RÉSOLUTION # 126-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution # 120-05-2025.

### 6. **RANG FRONTENAC – PONCEAUX**

CONSIDÉRANT QUE lors des pluies abondantes du samedi 17 mai 2025, des dommages considérables ont été causés à deux ponceaux du rang Frontenac ;

CONSIDÉRANT QUE ce rang est un cul-de-sac et que 4 résidences et 2 fermes laitières sont situées de l'autre côté des ponceaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la municipalité agisse concernant le remplacement de ces deux ponceaux ;

#### **RÉSOLUTION # 127-05-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner le service d'ingénierie de la FQM pour prendre les relevés et réaliser les plans pour remplacer lesdits ponceaux ;
- De désigner la directrice générale pour demander des prix et accorder les contrats requis pour le remplacement des deux ponceaux ;
- De déposer une demande d'admissibilité à l'aide financière et à l'indemnisation du ministère de la Sécurité publique ;
- De financer les travaux à même la TECQ et le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 128-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h05.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».